

RÈGLEMENT OFFICIEL – BACKYARD DE PÂQUES

Organisée par LOT OF SPORTS – MONT SAINT-CYR CAHORS

Article 1 : Présentation de l'épreuve

La Backyard de Pâques s'inspire librement du concept inventé par Lazarus Lake, créateur emblématique de la célèbre Barkley dans le Tennessee (USA).

Le départ de la Backyard sera donné le **dimanche 28 Mars 2025, à 10h00** à la base de loisirs LOT OF SPORTS, Route du Mont-Saint-Cyr, 46000 Cahors.

Le concept est simple : une boucle de 6,7 km doit être effectuée en moins d'1 heure, consécutivement chaque heure, jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un seul participant qui est alors déclaré "survivant".

Plus précisément :

- La course se déroule en individuel
- Vous prenez le départ en même temps que les autres concurrents, pour effectuer une boucle de 6,706 km. Vous disposez de 1 heure maximum pour la terminer.
- **Si vous terminez la boucle avant la fin de l'heure en cours :**
 - Le temps restant est à votre disposition pour vous ravitailler et vous positionner sur la ligne de départ pour repartir à l'heure qui suit.
Exemple : départ à 12h00 → boucle terminée à 12h45 = 15 minutes de "temps libre". Vous devez impérativement reprendre le départ à 13h00 pour rester en course.
 - Si vous décidez de ne pas reprendre le départ à l'heure qui suit, vous serez considéré comme abandon (DNF) mais votre dernière boucle sera tout de même comptabilisée.
- **Si vous ne terminez pas la boucle avant la fin de l'heure en cours :**
 - Vous êtes forcé à l'abandon (DNF) et ne pourrez pas reprendre le départ.
Exemple : départ à 12h00 → arrivée à 13h01 = 1 minute de retard. Vous êtes contraint d'abandonner et ne pouvez plus reprendre le départ.
 - Votre dernière boucle ne sera pas comptabilisée.
- **Ce processus se répète chaque heure**, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'1 seul coureur qui effectue une boucle complète avant la fin de l'heure qui a été lancée. Celui-ci sera alors déclaré **vainqueur**.

- Si le dernier coureur qui se lance sur la boucle n'arrive pas la terminer avant la fin de l'heure en cours, aucun survivant ne sera déclaré !
-

Article 2 : Inscriptions

2.1 Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur www.finishers.com

La course est limitée à 100 participants.

2.2 Tarifs

Le tarif inclut :

- Un système de chronométrage par puce
- Un cadeau de bienvenue (t-shirt)
- Médaille pour au moins 1 boucle validée
- Accès à un ravitaillement léger à chaque heure
- Toilettes et vestiaires (pas de douche)
- Une salle chauffée
- Frais logistiques et organisationnels
- Poste de premiers secours

Ce tarif ne comprend pas les frais d'inscriptions (commission finishers)

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires, voire d'annuler l'épreuve en cas de :

- Force majeure
- Intempéries majeures
- Problèmes logistiques ou administratifs indépendants de notre volonté

Dans ce cas-là, aucun remboursement ne sera effectué - Selon la date à laquelle l'annulation de l'évènement est prononcée, un report pourra être proposé par l'organisation.

Article 3 : Déroulement de l'épreuve

3.1 Départs

- Chaque nouveau départ est donné exactement 1 heure après le précédent.
- Les coureurs doivent impérativement être présents dans la zone de départ lorsque retentit le signal de départ pour la boucle
- Tout retard (même de quelques secondes) signifie une élimination.

Un compte à rebours sera annoncé à 10, 5, 2 et à 1 minute du départ.

3.2 Règles sur la boucle

- Boucle de 6,7km balisée, à réaliser en moins de 60 minutes. Ainsi, la boucle sera validée et donne droit pour concourir à la suivante.
- Aucun abandon temporaire du circuit n'est permis (sauf nécessité sanitaire urgente) ; Tout abandon doit être signalé au bureau d'organisation situé à l'arrivée de la boucle
- Chaque boucle se fait en autonomie et sans aucune aide - assistance extérieure. Aucun accompagnateur n'est autorisé sur le parcours. **Une fois le départ de la boucle lancé, il est interdit de prendre quoi que ce soit**, ou de revenir à la base vie avant d'avoir effectué la boucle.
- Il est autorisé d'emporter avec vous votre propre alimentation, bâtons et musique.
- Les plus rapides sont invités à dépasser avec courtoisie, les plus lents à faciliter le passage

Article 4 : Zone de repos & Assistance

Chaque concurrent pourra trouver un espace de repos dans la salle ou à l'extérieur et utiliser les toilettes et vestiaires.

Un parking sera mis à disposition des coureurs et accompagnateurs sur place.

L'assistance est strictement limitée à la **zone de repos**, située à proximité immédiate du point de départ / arrivée.

Aucune aide ne sera tolérée sur le parcours.

Article 5 : Logistique & matériel obligatoire

L'événement pouvant durer plusieurs heures (voire plusieurs jours), chaque participant doit être autonome en termes d'alimentation complémentaire, tenues et matériel.

2 micro-ondes seront mis à votre disposition dans la salle.

Pour des raisons de sécurité et des raisons environnementales, **nous obligeons les participants à être munis :**

- D'une lampe frontale (les nuits)
 - D'une gourde ou d'un gobelet réutilisable
 - D'une couverture de survie
-

Article 6 : Ravitaillement

Ravitaillements légers – toutes les heures

À chaque heure, un ravito plus léger permettra de maintenir l'énergie avec :

- Fruits variés
- Gâteaux sucrés et salés
- Boissons sucrées

Il est recommandé d'apporter sa propre nutrition.

Article 7 : Conditions de participation

- Âge minimum requis : **18 ans**
- Comme l'impose la réglementation sportive, il est exigé :
 - Soit une licence sportive FFA saison 2025/2026 compétition
 - Soit le formulaire PPS datant de moins de 3 mois à la date de l'épreuve

Aucune participation ne sera possible dans le cas contraire.

Article 8 : Dossards

- Retrait possible **le matin de la course de 8h30 à 9h30**
- Le dossard doit être porté de manière visible durant toute la durée de la course. En l'absence de ce dernier, le participant sera mis hors course.

Article 9 : Chronométrage et classement

- À la fin de l'événement, un tableau récapitulatif indiquant le nombre de tour effectué sera affiché et publié sur nos réseaux sociaux
 - Un chronométrage individuel sera effectué sur chaque tour.
 - La dernière personne à effectuer un tour complet dans le temps imparti est déclaré vainqueur et met fin à l'épreuve. Les coureurs abandonnant la course seront classés « DNF » (« Did Not Finish »).
 - Si aucune personne n'arrive à terminer seule un dernier tour, aucun vainqueur n'est déclaré.
-

Article 10 : Comportement et sécurité

10.1 Abandons & entraide

- Les participants se doivent secours et entraide. En cas d'accident - de blessure d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible un membre de l'organisation.
- Si les conditions météorologiques, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, l'organisation a tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.
- En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit impérativement prévenir au plus vite l'organisation et remettre sa puce.

10.2 Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de :

- Blessure, défaillance physique ou psychique
- Vol ou détérioration de matériel
- Incidents survenus en dehors du cadre de la course

10.3 Respect

Tout comportement irrespectueux (verbal ou physique) envers l'équipe organisatrice, les bénévoles, les autres participants entraînera une exclusion immédiate et définitive.

Article 11 : Environnement

- Les participants devront impérativement respecter l'environnement et le site, sous peine d'une disqualification immédiate
 - Toute personne qui sera surpris en jetant des emballages, des papiers ou tout autre détritux avant, pendant ou après la course sera immédiatement sanctionné
-

Article 12 : Droit à l'image

Toute personne inscrite autorise les organisateurs à utiliser son image (fixe ou audiovisuelle), sur tout support, pour la promotion de l'événement, sans compensation financière.

Toutes les personnes devront renoncer à se prévaloir du droit à l'image durant toute la durée de l'épreuve. Elles renonceront à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires pour l'utilisation faite de leurs images ou des données les concernant.

Seuls les photographes, vidéastes, partenaires et journalistes agréés par l'organisation seront autorisés à faire commerce de leur production.

Article 12 : Acceptation du règlement

Toute inscription à la Backyard de Pâques implique **l'acceptation totale et sans condition** du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de le modifier tout ou partie, sans préavis et à n'importe quel moment pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.